

Vivre le Marais !

Membre de la Commission du Secteur Sauvegardé du Marais.

Membre du réseau "Vivre Paris !"

6 rue des Haudriettes -IIIe-

39 rue Ste Croix de la Bretonnerie.

IVe

Site : <http://vivrelemarais.typepad.fr>

Directeur de la Publication :

Dominique Feutry

Trimestriel Numéro 57

Automne 2016

Fermeture des berges Rive Droite: la Commission d'enquête publique rend un avis défavorable

Editorial

Les parisiens ne sont plus écoutés

L'été a apporté son lot de surprises qui posent questions. Tout d'abord l'avis défavorable rendu par la commission d'enquête concernant la piétonisation de la rive droite de la Seine. La Maire de Paris a fait savoir qu'elle s'en affranchirait. Où sont la concertation et l'écoute ? La baisse de la fréquentation touristique de la capitale est significative. Au-delà de l'effet attentats, elle traduit le manque d'efforts pour corriger l'insuffisante propreté et un accueil déficient souvent décriés. Ces constats sont-ils pris en compte ? L'Inspection générale de la Ville de Paris a rendu un rapport accablant sur l'attribution d'autorisations de terrasses. Va-t-il en être tenu compte à l'avenir, tant pour les renouvellements que pour les nouvelles demandes ? L'ancienneté des mauvaises pratiques mises en lumière ne va pas faciliter la tâche de la Direction de l'urbanisme visée ! Au mépris de l'opinion de ses habitants, la fusion des quatre premiers arrondissements est finalement le fruit d'un forcing mené par l'Hôtel de ville. Le dossier de la Tour triangle est relancé avec le dépôt de la demande de permis de construire alors que nous savons tous que Paris est l'une des capitales les plus denses au monde. L'équipe municipale semble de plus en plus aller son train de sénateur en oubliant les besoins et les revendications de ceux qui constituent pourtant sa base électorale. Voilà un jeu bien risqué.

Dominique Feutry

Dans ce numéro :

Fermeture des berges Rive Droite : avis négatif de la Commission d'enquête publique 1

Le projet de square rue de Thorigny (IIIe) 2

Les nouveaux kiosques à journaux une consternante évolution 3

Deux aménagements annoncés 4



Projet d'aménagement des berges de la Rive Droite de la Seine

Nous nous attendions à ce que la fermeture à la circulation de la rive droite crée polémique. Malgré l'avis défavorable de la commission d'enquête publique sur la piétonisation des voies sur berge à laquelle a contribué "Vivre le Marais !", la Maire de Paris persiste et signe, et a affirmé aussitôt connu l'avis, qu'elle ne suivrait pas ces conclusions. Pourtant si on se penche sur le rapport de la commission, on peut y lire que "l'étude d'impact ne permet pas d'établir la réalité de la réduction de la pollution automobile" du fait de la fermeture de la voie sur berge à la circulation. Comme nous l'avons précisé dans notre courrier au président de la commission, l'importance des reports de circulation consécutifs à la fermeture est souligné. Il se feront sur les Ier, IVe, VIIe, XIIIe et Ve, VIe et VIIIe arrondissements. L'enquête publique toujours selon la commission "n'a pas mis à même les personnes directement intéressées par les conséquences positives ou négatives du projet, de faire valoir leurs observations." Les arguments de la Maire de Paris sur ces conclusions restent génériques et vagues, selon elle, il y a « déni de l'urgence climatique », et il n'est pas

tenu compte, ce que nous ne nions pas " des motifs environnementaux, sanitaires, urbains et culturels... pourtant à l'origine du projet. » Elle s'appuie sur un sondage IFOP récent où il apparaît que 60% des sondés seraient favorables à la piétonisation de la rive droite. Le préfet a finalement autorisé une expérimentation de 6 mois. Mais pour les automobilistes c'est l'enfer. Les élus des villes de banlieue, la Région Ile de France aussi ont réagi arguant des conséquences économiques négatives que cette décision unilatérale fait peser sur leurs cités. Le débat ne fait donc que commencer et les joutes des partisans et opposants seront vives. Il appartiendra ensuite au Conseil de Paris et au préfet de valider définitivement ou non ce choix qui est loin de faire l'unanimité même s'il s'inscrit dans l'accord de Paris sur le climat. Mais balayer d'ores et déjà d'un revers de la main les critiques multiples relève de l'entêtement, que le lexicographe, Pierre Claude Victor Boiste, résume en « les meilleures objections sont pour l'entêté, comme des pierres sur sa route, il les écarte ou passe par-dessus » et ajoute « si l'erreur n'est pas un crime, l'entêtement peut le devenir. »

Le projet contestable de Square de Thorigny



Le projet de la mairie vise à abattre les 5 érables dont celui ci-dessus

En 2015 la Mairie du IIIe envisage d'ouvrir au public le petit jardin rue de Thorigny, affecté à la maison de retraite de la Perle (dite résidence Madeleine Béjart) qui l'entretient peu. Sans concertation avec les riverains, le programme est élaboré par les élus, fondé sur la biodiversité végétale et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, il prévoit l'abattage des cinq érables actuels. Le 21 mars 2016 ce projet est soumis au Conseil de Quartier Archives, qui l'accepte sans réserve. Aussitôt l'information se diffuse, un collectif est créé, qui pétitionne contre l'abattage des arbres et recueille en 2 semaines plus de 250 signatures, ce qui est considérable. Le 8 juin 2016 "Vivre le Marais !" publie un article concernant cette destruction d'arbres hauts de douze mètres, âgés de cinquante ans. Le 16 juin 2016 une réunion sur place permet à chacun d'exprimer son avis : l'élue en charge à la Mairie défend son projet ; les représentants de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) expliquent que l'ombre actuelle empêche toute plantation en sol; le collectif exprime son opposition à l'abattage et "Vivre le Marais !" tente d'élaborer une solution au conflit.

On apprend le bon état sanitaire des arbres, le bien-fondé de leur plantation et leur incompatibilité à

80 cm en contrebas de la chaussée avec la diversité botanique et l'accessibilité demandées par la Mairie et votée par le Conseil de Quartier. En fin de réunion, un compromis est envisagé, qui conserve deux des arbres côté place et réaménagement "en jardin d'ombre" le reste de la parcelle. Mais le 15 juillet à la déception des habitants, les nouveaux documents communiqués par la DEVE ne font que finaliser le projet précédent. Sur la perspective que Vivre le Marais ! a reçue, on peut déplorer la petitesse hors d'échelle des arbres, l'emprise excessive des allées minérales, la forte présence des grilles, les plantations hétéroclites et bariolées, la disparition de l'intimité de la résidence. Les riverains et les pensionnaires de la maison de retraite n'ont pas demandé la modification de l'état actuel et s'opposent au projet municipal. L'espoir « administratif » de conserver ces arbres réside dans l'Architecte des Bâtiments de France qui doit donner son "avis conforme" sur le projet présenté...Rappelons que vers 1976, ces arbres ont été plantés âgés de 10 ans, sous la direction de l'architecte Michel Autheman, dans l'intention urbaine de créer un alignement avec le porche de l'hôtel Salé et un aménagement de jardin d'ombre avec fontaine.

La colonne de juillet en restauration

Une palissade en bois (déjà taguée!) a été dressée durant l'été tout autour du socle de la Colonne de juillet place de la Bastille, «*le plus haut monument funéraire de Paris*» affirme le site internet de la mairie de Paris. Le Centre de Monuments Nationaux qui en assure la gestion pour le compte de l'État entreprend une restauration annoncée depuis plusieurs mois visant à la rendre accessible au public en 2018 lorsque la place de la Bastille sera rénovée. Ces travaux comprennent une reprise de l'étanchéité et de la couverture avec modification du dispositif de gestion des eaux pluviales, la restauration de l'intérieur et de l'extérieur (pierres, ouvrages d'art, sol et de terrasse, installations techniques). Seuls les décors intérieurs de marbre attendront une restauration ultérieure après leur assèchement. Notons que cette restauration nécessite aussi de veiller à ce que la patine extérieure soit homogène avec le fût de la colonne. Ainsi protégée, nous sommes sûrs que durant cette période la colonne ne subira pas le sort qui a été réservé à la statue de la place de la République dont les mutilations ont été récemment réparées.



La colonne de juillet entourée d'une palissade place de la Bastille. Au fond l'Opéra

Les nouveaux kiosques à journaux ou la consternante banalisation du mobilier urbain



Le nouveau modèle de kiosque à journaux (photo mairie de Paris)

Après la présentation faite récemment du nouveau modèle de kiosque à journaux, les critiques qui avaient suivi le premier projet du designer Matali Crasset ne retombent pas, bien au contraire, même après concertation entre les élus et les « kiosquiers ». Le 1er adjoint a beau vanter ces « kiosques du XXI^{ème} siècle éco-performants » (fabriqués en matériaux recyclables et équipés de leds...), ils sont laids, banals, sans allure et en complet décalage avec les kiosques actuels.

Avec l'espoir que la mairie reviendrait sur son choix, nous écrivions début juillet dans un de nos articles, « *changer ce qui fait le charme de Paris ou tout le moins ce qu'il va en rester en s'attaquant peut-être aux fontaines Wallace, aux colonnes Morris et pourquoi pas aux stations de métro conçues par Guimard. Paris ne plait pas ainsi, alors autant tout changer, en faire une capitale banalisée, lisse et sans âme.* » N'était-il pas possible d'améliorer le confort des « kiosquiers » sans aller aussi loin dans la transformation proposée ?

Tous ces appels faits par nombre de parisiens, la pétition contre ce projet qui a recueilli 40.000 signatures ont été sans effet. A chaque fois qu'un projet est critiqué la mairie se drape dans cette rhétorique consistant à répondre que

ceux qui sont contre sont des rivaux, de vilains « réactionnaires » qui vivent avec le passé et ne comprennent rien aux évolutions. Les « réactionnaires » en question ne sont pas si idiots, ils ne portent pas des œillères. Ce sont surtout des amoureux de Paris qui respectent le passé et sont consternés par cette banalisation rampante qui fait disparaître les kiosques de Daviaud.

Un ballon-saucisse amarrée rue Beaubourg (IIIe)

Curieuse colonne gonflable ou ballon-saucisse placé rue Beaubourg (IIIe) face à l'impasse Berthaud qui signale l'existence du restaurant Georges sur le toit du Centre Pompidou...



La maison de Marie Touchet

La maison de Marie Touchet se trouve au 22 bis rue du Pont Louis Philippe (IVe). Cette construction est invisible de la rue mais est considérée par tous les spécialistes comme un « rare exemple de l'architecture de la première Renaissance à Paris ». Elle est faite toute de briques et de pierres avec en façade des pans de bois décorés et des pilastres cannelés surmontés de chapiteaux corinthiens. On peut y observer aussi un escalier à vis avec une rampe en bois sculpté. Ayant échappé aux démolitions dues au percement de la rue du Pont Louis Philippe en 1833, elle appartient à la Ville de Paris et est occupée par un cabinet d'avocats. L'histoire raconte que Marie Touchet qui deviendra comtesse d'Entragues (1549-1638) fut la maîtresse de Charles IX et qu'elle habita cette bâtisse à qui elle donna son nom. Elle occupera ensuite l'Hôtel de Bassompierre situé 23 place des Vosges (IIIe).



Une des façades à modénature "renaissance" avec pilastres surmontés de chapiteaux corinthiens de la maison de Marie Touchet

Important : Rappel cotisations 2016

Il est essentiel pour le bon fonctionnement de l'association que chacun s'acquitte de sa cotisation annuelle 2016. Si vous ne l'avez pas encore réglée alors il est encore temps. Nous vous remercions, d'adresser votre règlement de 20,00 € (ou plus) au 6, rue des Haudriettes (IIIe).

Un rapport de l'Inspection Générale de la Ville (IGVP) sur l'attribution et le contrôle des terrasses



Dérive courante, rangées de tables et chaises ajoutées à la terrasse autorisée.

L'Inspection Générale de la Ville de Paris (IGVP) vient de publier un rapport intitulé *Audit des modalités d'attribution et de vérification des autorisations de terrasses*. Déjà en 2004 un rapport similaire avait été rédigé et suivi malheureusement de peu d'effets. Espérons que le sort réservé au rapport 2016 sera plus concret. Selon nos sources, c'est le groupe des "Verts" de la mairie de Paris qui serait à l'origine de l'intervention de l'IGVP. Ce rapport apporte la confirmation de toutes les dérives de la Direction de l'Urbanisme (DU) dans l'attribution et le contrôle des autorisations de terrasses. La DU ne peut plus contester des situations irrégulières et inadmissibles qui se sont accumulées au cours des années. Tous les moyens sont bons pour retarder les mises en conformité qui, selon la DU, ne manqueront pas de soulever de nombreux et graves problèmes. En résumé : les passe-droits ont été si nombreux depuis tant d'années que la situation est devenue ingérable. Parmi les 31 recommandations de l'Inspection Générale, nous retiendrons la n° 18 (page 66), préconisant la

signature d'une charte de déontologie par les inspecteurs de la DU, alors que ceux-ci sont déjà fonctionnaires et assermentés. Cette demande en dit long sur ce qu'elle sous-entend. Au vu de ce rapport, on peut dire que le chemin parcouru depuis la création du Réseau « Vivre Paris ! » (RVP) est considérable et les résultats fructueux : c'est en effet largement sur la base de documents fournis par l'association "Les Droits du Piéton", membre de RVP, que l'Inspection Générale a demandé et obtenu des clarifications de la part de la DU sur son étonnante gestion de l'espace public parisien. La conclusion de la synthèse (p.6) est sans appel : *"La mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositions relatives à l'application du règlement et à la verbalisation des infractions nécessite une volonté politique ferme, nécessaire pour mettre fin à la situation actuelle : un règlement compliqué, qui n'est ni appliqué (par les inspecteurs du paysage de la rue en raison de leurs passages insuffisants sur le terrain), ni respecté (par les commerçants impunis), ni sanctionné (la justice attribuant tardivement des amendes non dissuasives)."*

Deux projets importants de réhabilitation annoncés

Le Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris (BMO) du 2 août fait état du dépôt d'une demande de permis de construire au 58 rue du Roi de Sicile (IVe) en vue de changer la destination d'un immeuble de six étages en hôtel de tourisme de 29 chambres, avec création d'un patio extérieur en rez-de-chaussée sur cour. Cet immeuble au décor très singulier, avec quelques éléments art déco, sans doute construit pour y abriter des bureaux, ne passe pas inaperçu. Sa nouvelle destination va contribuer à sa mise en valeur. Le BMO du 26 juillet annonce quant à lui, à la demande des fondations F. Sommer et H. Cartier Bresson, c'est-à-dire du Musée de la Chasse et de la Nature, bien connu dans le quartier et de la fondation du célèbre photographe située dans le XIVe arrondissement, que le garage Renault 79 rue des Archives (IIIe) sera transformé en musée au rez-de-chaussée, une cour pavée sera créée après démolition des rampes d'accès aux étages de l'immeuble et modification des circulations verticales. Deux galeries de liaison sont prévues entre les bâtiments, ainsi qu'un patio, une nouvelle verrière, et la réfection des façades.



Vue de l'immeuble où sera bientôt installée un hôtel de tourisme 58 rue du Roi de Sicile (IVe) Paris IIIe (photo VIM)

Bulletin d'adhésion à l'association et d'abonnement au journal et au blog

Nom : _____ Prénom : _____ e-mail : _____
 Adresse : _____ Téléphone : _____

- Ci-joint chèque de 20 €, pour l'adhésion à l'association et l'abonnement d'un an au bulletin et au blog, A l'ordre de « Vivre le Marais ! »,
 6 rue des Haudriettes —75 003—PARIS, ou 39 rue Ste Croix de la Bretonnerie —75 004—PARIS

